

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE
SERVICE MOBILITÉ**



ARRÊTÉ DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu la demande de **la Société AVCI** ayant ses bureaux à 6760 VIRTON, Avenue de la Victoire 35, qui procède à l'évacuation de gravats à 6792 AIX SUR CLOIE, Rue du Château 7A du vendredi 15/09/2017 au samedi 30/09/2017 ;

Considérant qu'un container sera présent devant le n° 7A de la rue du Château à 6792 HALANZY durant la période des travaux ;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133§2 et 135§2 de la Nouvelle Loi Communale ;

AUTORISE

- la pose d'un container placé sur la voirie, devant le n°7A de la rue du Château à 6792 AIX SUR CLOIE, durant la période des travaux précités ;

ARRÊTE :

Article 1. :

En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit, rue du Château n° 7 et 7A à AIX SUR CLOIE, du **15 septembre 2017 au 30 septembre 2017** inclus.

Article 2. :

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins du demandeur. Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :

Le présent arrêté sortira ses effets le 15/09/2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

Article 4. :

Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

AUBANGE, le 08/09/2017
Le Directeur Général, ff
GAUDRON R.

Le Bourgmestre,
BIORDI V.